

2023_14

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 janvier à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance, le quorum n'ayant pas été atteint le 13 janvier, à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 11

Date de convocation du Comité Syndical : mardi 17 janvier 2023

Présents :

RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), THILVERT Jean Pierre (Carcassonne Agglomération), GUICHOU Jean-Régis (Carcassonne Agglomération), GUIRAUD Gérard (Carcassonne Agglomération), BARDIES Pierre (Communauté de communes du Limouxin), AMAT André (Communauté de communes du Limouxin), CABANNE Raymond (Communauté de communes du Limouxin), CARBONNEL Jean Louis (Communauté de communes du Limouxin), BERTELLI Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CALVI Daniel (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : Jean-Marie AVERSENQ Directeur général des services du SMMAR, MARTINEZ Isabelle, Directrice administrative du SMMAR, DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David Secrétaire du SMAH HVA,

André AMAT a été élu secrétaire de séance.

2023_14

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 25 Janvier 2023**

Objet de la délibération :

**AMENAGEMENT DU LAUQUET POUR LA PROTECTION D'ENJEUX
HABITÉS A SAINT-HILAIRE – DEMANDE DE FINANCEMENTS –
INVESTIGATIONS ET ETUDES OPERATIONNELLES PREALABLES AUX
TRAVAUX - DOSSIER REF. P23-HVA-03**

Vu l'étude Flash portée par l'Etat sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL Occitanie d'expertise technique sur la protection contre les inondations du village de Saint-Hilaire (ARTELIA ; septembre 2019) ;

Vu l'étude inscrite dans l'axe 6.15 du PAPI 2 de l'Aude pour la protection de Saint-Hilaire ;

Vu la délibération prise par le Comité Syndical de la Haute Vallée de l'Aude en date du 25 novembre 2021 approuvant le plan de financement de l'étude et autorisant le Président à effectuer toutes les démarches afin de réaliser les études de conception d'Avant-Projet, Projet et d'engager les procédures réglementaires correspondantes ;

Vu les incidences hydrauliques positives du projet d'aménagement sur les enjeux habités, et la justification de l'absence d'incidences hydrauliques négatives sur les enjeux habités avoisinants, tel que démontré par les modélisations hydrauliques du cabinet d'études ARTELIA ;

Vu le parti d'aménagement validé en Comité Syndical de la haute vallée de l'Aude en date du 25 janvier 2023 ;

Vu la reprise des rapports d'Avant-Projet (AVP) et Projet (PRO) correspondants par le cabinet d'études ARTELIA ;

Vu l'inscription de la phase travaux au dossier de labellisation du PAPI 3 de l'Aude (FA 6.9-b) pour un montant d'investissement maximal de 862.000€ HT.

Vu le protocole de territoire entre le SMMAR et l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le contenu de l'opération.

Monsieur le Président rappelle l'objectif pour le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude (SMAH HVA) d'engager les travaux correspondants dès la seconde année de validation du PAPI 3 de l'Aude, à savoir durant l'année 2024.

Monsieur le Président précise que plusieurs investigations opérationnelles préalables aux travaux d'aménagement restent à être mises en œuvre, à savoir les négociation

2023_14

foncières pour les emprises cadastrales privées directement impactées par les travaux (par voies amiables ou par voies d'expropriations après déclaration d'utilité publique), et la production des documents nécessaires à l'obtention de toutes les autorisations réglementaires préalables aux travaux, à savoir une Autorisation au titre de la loi sur l'eau, une Déclaration d'Intérêt Générale (DIG), une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), et autres autorisations notamment environnementales.

Monsieur le Président indique également la nécessité de poursuivre la recherche de solutions pour l'évacuation, et si possible la revalorisation agricole, des volumes de déblais estimés à 11.000m³,

Monsieur le Président rappelle qu'une enveloppe financière a été inscrite à cet effet à l'année 1 du dossier de labellisation du PAPI 3 de l'Aude, tel que précisé dans la fiche action FA 6.9-b, pour un montant de 100 000 € H.T. Le dossier correspondant est enregistré dans la base de données STYX du SMMAR à la Réf. P23-HVA-03.

Le plan de financement prévisionnel de ces investigations et études opérationnelles préalables aux travaux, tel que défini dans le PAPI 3 de l'Aude et de la Berre, est le suivant :

Etat	50%	50.000 €
Région Occitanie	00%	00.000 €
Département de l'Aude.....	30%	30.000 €
Autofinancement (SMAH HVA).....	20%	20.000 €
TOTAL.....	100%	100.000 €

Après avoir exposé les faits, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de solliciter les financements auprès des co-financeurs du PAPI3 pour réaliser ces investigations et études opérationnelles préalables aux travaux, selon le plan de financement indiqué dans le dossier de demande de labellisation du PAPI3 2023-2028.

Monsieur le Président propose également au Comité Syndical de solliciter l'appui de l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie pour les négociations et acquisitions financières relevant de propriétaires privés, en adéquation avec le protocole de territoire acté dans un partenariat entre l'EPF Occitanie et le SMMAR.

Monsieur le Président propose également de poursuivre la recherche de solutions d'évacuation, et si possible de revalorisation agricole, des déblais issus des futurs travaux de décaissements, avec le concours de la mairie de Saint-Hilaire, du SMMAR, voire d'autres collectivités publiques et de prestataires privés.

A cette fin, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à effectuer toutes les démarches correspondantes et signer tous les documents, conventions et marchés afférents.

2023_14

Le Comité Syndical ouï l'exposé du Président, et après délibération, et à l'unanimité des voix :

APPROUVE le montant de 100.000€ HT et le Plan de Financement prévisionnel des investigations et études opérationnelles préalables aux travaux, et sollicite les co-financements de l'Etat, de la Région Occitanie, et du Département de l'Aude ;

APPROUVE la réalisation des investigations et études opérationnelles préalables aux travaux pour la protection d'enjeux habités à Saint-Hilaire ;

APPROUVE l'appui de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie pour les négociations et acquisitions financières relevant de propriétés privées, soit par voies amiables soit par voies d'expropriations ;

APPROUVE la poursuite de recherche de solutions d'évacuation, et si possible de revalorisation agricole des déblais issus des futurs travaux de décaissement, avec le concours de la Mairie de Saint-Hilaire, du SMMAR, d'autres collectivités et de prestataires privés ;

AUTORISE le Président à saisir les co-financeurs et à engager en suivant toutes les démarches et à signer tous documents, conventions et marchés s'y référant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude,**

Pierre BARDIES

REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE
09 FEV. 2023

